

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 3 avril 2018 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

18-04-03-4600 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du mardi 3 avril 2018 à 19 h 03.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 mars 2018;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en mars 2018;
 - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 mars 2018;
 - 4. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 901-2018;
 - 5. Rapport de la greffière : formation des élus sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;
- D) Période d'information du maire;
 -
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018;
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2018;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation – Vente du lot 3 229 508 de la rue Hunter à monsieur Clément Allen;
- 20.2** Autorisation - Contrat de bail avec Concept & Design Nuwko inc. – Abrogation de la résolution no. 17-12-21-4527;
- 20.3** Autorisation – Signature du contrat de vente du lot 3 447 068 à la Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon.
- 20.4** Octroi de contrat pour services d'ingénierie – Remplacement du réservoir pétrolier pour la génératrice à l'usine de filtration;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Autorisation – Demande de contribution – École secondaire Arthur-Pigeon – Soirée d'honneur;
- 30.2** Demande d'une contribution financière – Club de l'Âge d'Or de Huntingdon;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Avis de motion et présentation du projet de règlement 902-2018 sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec;
- 40.2** Avis de motion et présentation du projet de règlement 903-2018 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec;
- 40.3** Avis de motion et présentation du projet de règlement 904-2018 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec;
- 40.4** Avis de motion et présentation du projet de règlement 905-2018 concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec;
- 40.5** Avis de motion et présentation du projet de règlement 906-2018 sur les commerces de regrattiers et les prêteurs sur gages applicable par la Sûreté du Québec;
- 40.6** Avis de motion et présentation du projet de règlement 907-2018 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics applicable par la Sûreté du Québec;
- 40.7** Avis de motion et présentation du projet de règlement 908-2018 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec;
- 40.8** Avis de motion et présentation du projet de règlement 909-2018 concernant l'utilisation extérieure de l'eau applicable par la Sûreté du Québec;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Approbation – Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de mai et juin 2018;
- 50.2** Approbation – Nomination de Stephan Landry à titre de pompier volontaire et premier répondant pour le Service de la sécurité incendie;

60. –VARIA

- 60.1 Autorisation - Demande d'un nouveau nom de rue – Rue du Docteur-Lefebvre;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

18-04-03-4601

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 3 avril 2018 tel que présenté et avec dispense de lecture, en y ajoutant le sujet suivant, à savoir :

30.3 – Demande d'une contribution financière – Olympiques spéciaux Québec Suroît.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 mars 2018

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 mars 2018.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 mars 2018

Comptes à payer –Mars 2018

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 mars 2018.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 31 mars 2018

Dépenses d'investissement – Mars 2018

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de mars 2018.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 901-2018

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le mardi 6 mars 2018, demandant que le Règlement No. 901-2018 décrétant une dépense de 210 000 \$ et un emprunt de 210 000 \$ pour la réalisation du branchement des services d'aqueduc et d'égout du lot 3 447 068 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Rapport de la greffière : formation des élus sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

En vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, un rapport est fait au conseil municipal par la greffière concernant la participation des membres du conseil municipal à l'activité de formation en éthique.

Les nouveaux membres du conseil élus à l'élection générale du 5 novembre 2017, soit Andrea Geary, Dominic Tremblay et Maurice Brossoit ont participé, le 10 février 2018, à une formation sur

l'éthique en matière municipale donnée à la MRC du Haut-St-Laurent par la Fédération québécoise des municipalités.

Période d'information du maire

- L'organisme Sur les Routes du St-Laurent tiendra son assemblée générale annuelle le 23 avril prochain.
- La Ville est devenue propriétaire de l'édifice O'Connor situé sur la rue Châteauguay suite à la vente pour défaut du paiement des taxes municipales.

Félicitations au Centre régional sportif Promutuel pour leur participation au concours Kraft Hockeyville 2018

Considérant que le Centre régional sportif Promutuel était finaliste parmi quatre arénas au Canada pour le concours Kraft Hockeyville 2018;

Considérant que le gagnant du concours devait récolter le plus grand nombre de votes parmi tous les finalistes et ainsi rapporter le premier prix de 250 000 \$;

Considérant qu'à cette fin, la communauté de la région s'est mobilisée et a démontré l'importance du travail d'équipe

18-04-03-4602

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon félicite l'excellent travail du comité organisateur, du personnel et des membres du Centre régional sportif Promutuel, des bénévoles ainsi que de la communauté qui se sont mobilisés dans l'esprit de remporter le concours de Kraft Hockeyville 2018

Adopté

Période de questions du public

Les principales questions se résument ainsi :

M. Robert Lester : il demande si la ville va réparer le terrain adjacent à l'adresse du 75 rue Châteauguay, que les employés des travaux publics auraient endommagé en y déposant de la neige et de l'abrasif lors des opérations de déneigement. Il mentionne, également que lorsque la pelle a passé sur son terrain afin de briser la glace lors des embâcles, des dommages ont été faits à son terrain. M. Lester présente au conseil des photos du terrain.

Le maire lui répond que selon la Loi sur les compétences municipales, une ville peut déposer de la neige sur les terrains de son territoire. Il mentionne que le directeur des travaux publics ira constater les dommages causés par la pelle.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 5 mars 2018

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 mars 2018 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

18-04-03-4603

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 mars 2018 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 12 mars 2018

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 12 mars 2018 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

18-04-03-4604

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 12 mars 2018 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Vente du lot 3 229 508 de la rue Hunter à monsieur Clément Allen

Considérant que lors de la vente pour non-paiement des taxes du 31 janvier 2011, la Ville a acquis l'immeuble désigné sous le numéro de lot 3 229 508 pour une somme de 598,88 \$;

Considérant qu'il s'agit d'un résidu de terrain qui, par sa forme irrégulière et sa superficie, n'offre aucune possibilité d'y construire un bâtiment;

Considérant que ledit lot a une profondeur de 3.98 mètres et un frontage de 20.01 mètres soit une superficie totale de 66.7 m²;

Considérant que madame Jennifer MacDonald a retiré son offre d'achat laquelle, par ailleurs, avait été acceptée par le conseil municipal suivant la résolution 17-12-04-4507 ;

Considérant que monsieur Clément Allen désire acquérir ledit lot pour la somme payée par la municipalité

18-04-03-4605

Modifiée par le
procès-verbal de
correction
du 29 mai 2018

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise la vente du lot 3 229 508 d'une superficie totale de 66.7 m² à monsieur Clément Allen pour un montant de 598,88 \$.

Que l'acquéreur ait la responsabilité de défrayer les frais de notaire et d'enregistrement ainsi que les frais d'arpenteur;

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié.

Que la résolution no. 17-12-04-4507 soit abrogée.

Adopté

**Contrat de bail avec Concept & Design Nuwko inc. –
Abrogation de la résolution no. 17-12-21-4527**

Considérant que le conseil municipal a autorisé par sa résolution no. 17-12-21-4527 la location d'un espace d'entreposage dans l'immeuble industriel du 4 rue Lorne à la compagnie Concept & Design Nuwko Inc ;

Considérant que la compagnie n'a jamais signé le bail et a avisé la Ville qu'elle n'était plus intéressée à louer cet espace d'entreposage;

18-04-03-4606

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal abroge la résolution no. 17-12-21-4527 autorisant un bail avec la compagnie Concept & Design Nuwko Inc pour la location d'un espace d'entreposage au 4 rue Lorne Huntingdon.

Adopté

**Vente du lot 3 447 068 à la Corporation de développement
économique de la Ville de Huntingdon**

Considérant le projet d'implantation d'une usine de cannabis médical sur le territoire de la Ville de Huntingdon ;

Considérant l'article 5 de la Loi concernant la Ville de Huntingdon à l'effet que la Ville peut aliéner à titre gratuit les immeubles industriels ou pouvant servir à des fins industrielles lui appartenant et acquis avant le 31 décembre 2012 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la Loi 217, la Ville peut conclure une entente avec un organisme à but non lucratif pour lui céder les immeubles visés à l'article 5 à titre gratuit ;

Considérant l'entente intervenue le 31 mars 2017 entre la Ville, la Corporation de développement économique et la compagnie 9192336 Canada Inc. ;

18-04-03-4607

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise la vente du lot 3 447 068 d'une superficie totale de 63 630.5 m² à la Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon pour un montant d'un dollar (1,00 \$).

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié.

Que l'acte de vente inclut une clause de droit de premier refus, en faveur de la Ville, dans le cas, où la compagnie 9192336 Canada Inc. et/ou l'acquéreur déciderait de vendre une partie ou le lot no 3 447 068. Le droit visera uniquement la partie des terrains non bâtis, exception faite de bâtiments accessoires qui y seraient érigés. Le montant de la contrepartie serait d'un (1) dollar.

La clause de droit de premier refus oblige solidairement et indivisiblement entre eux les héritiers et ayants cause de la 9192336 Canada Inc., fussent-ils mineurs ou autrement incapables.

Que Me Nathalie Daoust, notaire soit mandatée pour l'exécution de la transaction et que ses frais soient à la charge de la Ville.

Adopté

Octroi de contrat pour services d'ingénierie – Remplacement du réservoir pétrolier pour la génératrice à l'usine de filtration

Considérant que la programmation des travaux présentée au ministère des Affaires municipales dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) prévoit le remplacement des réservoirs de diesel alimentant la génératrice des pompes à l'usine de filtration;

Considérant que le MAMOT a autorisé ladite programmation;

Considérant que Les Services Exp Inc ont présenté une offre de services professionnels d'un montant de 7 465 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation des relevés, des plans et devis de mécanique pour la phase soumission du projet;

18-04-03-4608

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroi un contrat de services professionnels à Les Services Exp Inc pour un montant de 7 465 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de contribution – École secondaire Arthur-Pigeon – Soirée d'honneur

Le conseiller Dominic Tremblay déclare être en situation de conflit d'intérêts par sa situation de directeur de l'école Arthur-Pigeon et se retire de la séance pour toute la durée des délibérations et du vote relatifs à la présente question.

Considérant que l'école secondaire Arthur-Pigeon organise sa 33^e édition de la Soirée d'honneur qui aura lieu le vendredi 15 juin 2018;

Considérant que lors de la Soirée d'honneur, des bourses sont remises à des élèves de l'école afin de les encourager à développer leurs multiples talents et à devenir des citoyens responsables;

18-04-03-4609

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accorde une contribution financière au montant de 150 \$ à l'école secondaire Arthur-Pigeon pour la Soirée d'honneur.

Adopté

Demande d'une contribution financière – Club de l'Âge d'Or de Huntingdon

Considérant que le Club de l'Âge d'Or de Huntingdon demande une aide financière de la Ville pour le financement de la location de salle et les frais d'activités en rapport à leur organisme;

18-04-03-4610

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 150 \$ au Club de l'Âge d'Or de Huntingdon.

Adopté

Demande d'une contribution financière – Olympiques spéciaux Québec Suroît

Considérant qu'une aide financière est demandée pour des athlètes sélectionnés qui participeront aux Olympiques spéciaux nationaux qui auront lieu en 2018 à Antigonish, Nouvelle-Écosse ;

18-04-03-4611

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 100 \$ aux Olympiques spéciaux Québec Suroît.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Avis de motion – Règlement 902-2018 sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec

Avis de motion est donné par le maire André Brunette, selon lequel le règlement 902-2018 sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec sera présenté pour adoption avec dispense de lecture lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 902-2018 est présenté par le maire André Brunette.

Avis de motion – Règlement 903-2018 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec

Avis de motion est donné par le conseiller Denis St-Cyr, selon lequel le règlement 903-2018 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec sera présenté pour adoption avec dispense de lecture lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 903-2018 est présenté par le conseiller Denis St-Cyr.

Avis de motion – Règlement 904-2018 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec

Avis de motion est donné par la conseillère Andrea Geary, selon lequel le règlement 904-2018 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec sera présenté pour adoption avec dispense de lecture lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 904-2018 est présenté par la conseillère Andrea Geary.

Avis de motion – Règlement 905-2018 concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec

Avis de motion est donné par le conseiller Dominic Tremblay, selon lequel le règlement 905-2018 concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec sera présenté pour adoption avec dispense de lecture lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 905-2018 est présenté par le conseiller Dominic Tremblay.

Avis de motion – Règlement 906-2018 sur les commerces de regrattiers et les prêteurs sur gages applicable par la Sûreté du Québec

Avis de motion est donné par le conseiller Florent Ricard, selon lequel le règlement 906-2018 sur les commerces de regrattiers et les prêteurs sur gages applicable par la Sûreté du Québec sera présenté pour adoption avec dispense de lecture lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 906-2018 est présenté par le conseiller Florent Ricard.

Avis de motion – Règlement 907-2018 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics applicable par la Sûreté du Québec

Avis de motion est donné par le conseiller Maurice Brossoit, selon lequel le règlement 907-2018 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics applicable par la Sûreté du Québec sera présenté pour adoption avec dispense de lecture lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 907-2018 est présenté par le conseiller Maurice Brossoit.

Avis de motion – Règlement 908-2018 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec

Avis de motion est donné par le conseiller Rémi Robidoux, selon lequel le règlement 908-2018 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec sera présenté pour adoption avec dispense de lecture lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 908-2018 est présenté par le conseiller Rémi Robidoux.

Avis de motion – Règlement 909-2018 concernant l'utilisation extérieure de l'eau applicable par la Sûreté du Québec

Avis de motion est donné par le maire André Brunette, selon lequel le règlement 909-2018 concernant l'utilisation extérieure de l'eau applicable par la Sûreté du Québec sera présenté pour adoption avec dispense de lecture lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 909-2018 est présenté par le maire André Brunette.

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de mai et juin 2018

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

18-04-03-4612

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme le conseiller Florent Ricard à titre de maire suppléant pour la période de mai et juin 2018.

Adopté

Nomination de Stephan Landry à titre de pompier volontaire et premier répondant pour le Service de la Sécurité incendie

Considérant que monsieur Stephan Landry a déposé sa candidature à titre de pompier volontaire au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant que monsieur Landry a déposé sa candidature à titre de premier répondant au Service de Premiers répondants de la Ville;

Considérant que monsieur Landry travaille sur le territoire de Huntingdon;

18-04-03-4613

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

De nommer monsieur Stephan Landry à titre de pompier volontaire au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux pompiers, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

De nommer monsieur Stephan Landry à titre premier répondant au sein du Service de Premiers répondants de la Ville de Huntingdon.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

60. VARIA

Attribution du nom officiel – Rue du Docteur-Lefebvre

Considérant que la Ville a débuté les procédures afin d'ouvrir une nouvelle rue dans le secteur ouest de la municipalité qui sera située entre la rue des Anciens-Combattants et le boulevard Baird;

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer un nom officiel à cette nouvelle rue et qu'après délibération les membres du conseil ont fixé leur choix sur le nom *rue du Docteur-Lefebvre*;

Considérant que ce nom est donné en l'honneur du docteur Georges Lefebvre qui a pratiqué sa profession de médecin à Huntingdon de 1946 jusqu'à sa retraite en 1990. Reconnu pour son dévouement, sa bonté et sa simplicité, il a notamment mis au monde plusieurs

enfants. De descendance canadienne-française et irlandaise, le docteur Lefebvre est né à Saint-Antoine-Abbé. Il a obtenu un baccalauréat ès arts à l'Université de McGill et par la suite un diplôme en médecine. Après avoir été interne à l'hôpital St. Mary's, il a travaillé comme médecin de corps d'armée dans les Maritimes durant la Seconde Guerre mondiale avant de retourner à Huntingdon pour ouvrir un cabinet de médecine familiale. Il a également travaillé à l'urgence de l'Hôpital de Huntingdon et comme coroner local;

Considérant que la Ville doit soumettre à la Commission de toponymie du Québec le toponyme afin d'officialiser le nom;

18-04-03-4614

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'attribuer le nom officiel de «Rue du Docteur-Lefebvre» à la nouvelle rue située dans le secteur ouest de la municipalité entre la rue des Anciens-Combattants et le boulevard Baird.

Qu'une demande d'officialisation soit déposée à la Commission de toponymie du Québec à cet effet.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : il a assisté à une réunion du nouvel Office municipal d'habitation. Les documents ont été signés avec une institution financière pour l'obtention d'une marge de crédit. Les états financiers des OMH seront déposés sous peu.

Mme Andrea Geary : Elle remercie et félicite les bénévoles et tous ceux qui ont pris le temps de voter au concours Kraft Hockeyville.

M. Dominic Tremblay : Il assistera demain à une rencontre du conseil d'administration de la Corporation de développement économique de la Ville.

M. Samuel Julien, organisateur des loisirs, est à la préparation des activités de la ville pour la saison estivale tels le camp de jour et le soccer.

Il a assisté à la formation sur les rôles et responsabilités des élus municipaux, donnée par la Fédération québécoise des municipalités.

M. Florent Ricard : Le Marché Fermier a fait une demande pour la vente de boissons alcoolisées lors de leurs «5 à 7» qui auront lieu dans le gazebo du parc Prince-Arthur.

M. Maurice Brossoit : Il félicite le conseil d'avoir nommé la nouvelle rue dans le secteur ouest, la «Rue du Docteur-Lefebvre». Ce médecin a soigné plusieurs citoyens ainsi que lui-même.

Il avise qu'une citoyenne aurait au moins 14 chats sur son terrain. Le maire l'informe qu'un suivi sera effectué puisque le règlement municipal n'autorise que deux animaux par résidence.

M. Rémi Robidoux : Une collecte de fonds via le site GoFundMe est mise en place par des citoyens pour récolter des fonds pour le financement des travaux du Centre régional sportif Promutuel, puisque celui-ci n'a malheureusement pas gagné au concours Kraft Hockeyville.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

18-04-03-4615

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 26.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière